



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le 20 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 9 avril 2026

Date d'affichage 9 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 31

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT a respectivement donné pouvoir à : Mohamed MAÂCHE et Justine PREVEL.

Absents excusés : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Didrik JANIN-HAMEL.

N° 2026-066 – ADOPTION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2026-2027

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2026/2027. Cette tarification concerne les événements culturels avec billetterie organisés dans la salle François Mitterrand, dans l'église Saint-André et au théâtre Jean Vilar.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission « Culture, Sport, Vie associative, Animation et Cohésion sociale » réunie le 13 avril 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de conserver les tarifs qui préexistaient ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2026/2027 selon les modalités définies ci-dessous :

SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE		
Lieu	Tarif plein	Tarif réduit* Enfants de 12 à 18 ans Étudiants de - 25 ans Demandeurs d'emploi Personnes en situation de handicap (tarif applicable pour un accompagnateur)
Salle François Mitterrand / Église	7,5 €	4 €
Théâtre Jean Vilar	Prévente : 10 € Vente sur place le jour de l'événement : 12 €	Prévente : 6 € Vente sur place le jour de l'événement : 8 €
Gratuité pour les moins de 12 ans		

* Sur présentation d'un justificatif

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ADOPTÉ les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2026/2027 selon les éléments précités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 20 avril 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Didrik JANIN-HAMEL

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 21/04/2026
Affichée le : 21/04/2026

Acte à classer

2026-066

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-21T14-49-13.00 (MI269250480)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260421-2026-066-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adoption des tarifs pour la saison culturelle 2026-2027

Date de décision : 21/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [2026-066.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/04/26 à 14:35

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 21/04/26 à 14:49

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 21/04/26 à 14:55